



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Loïc MATHON
Patrick DEMOUGEOT
Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
en sciences de la vie et de la Terre (SVT)

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de SVT

S/c de Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement
de l'enseignement public et privé

Nice, le 06 septembre 2016

Rectorat

Direction
de l'Action Pédagogique
et des Inspections
DAPI

Affaire suivie par
Loïc Mathon
06 63 90 64 90
Patrick Demougeot
06 03 05 46 63
Téléphone
04 93 53 71 54
Fax
04 93 53 72 44
Mél.

loic.mathon@ac-nice.fr
patrick.demougeot@ac-nice.fr
53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Objet : lettre de rentrée année scolaire 2016 – 2017

Mesdames, messieurs, les professeur(e)s,

Partie commune à toutes les disciplines

Cette année encore, nous souhaitons nous adresser à vous collectivement pour inscrire nos actions dans le cadre de la loi de juillet 2013 pour la Refondation de l'école de la République.

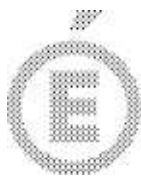
L'année scolaire 2015-2016 a été une année de préparation à la réforme du collège. Les différentes formations et concertations vous ont permis d'engager la réflexion, de faire des choix par établissement, et d'anticiper la préparation de la mise en œuvre.

À la rentrée 2016, les évolutions entreprises sont consolidées et doivent mobiliser l'ensemble de la communauté éducative dans une cohérence d'ensemble pour offrir à chaque élève un parcours de formation réussi.

Un **nouveau socle commun**, décliné dans de nouveaux programmes de cycle, un travail d'équipe consolidé, de nouveaux projets collectifs, au service d'une École toujours plus juste qui incarne les valeurs d'égalité et de solidarité, tels sont les enjeux de cette mise en œuvre. Tous les enseignements doivent contribuer à cet objectif commun qui relève d'une très grande exigence et très grande ambition.

Un ensemble de **ressources d'accompagnement** est disponible sur le site Eduscol et sur les sites académiques (parcours Magistère). Le changement de l'école avec le numérique est enclenché : pour vous aider à préparer vos séquences pédagogiques numériques, le portail de l'enseignant présente tous les liens importants ([Accès au flyer](#)). La DANE reste à votre écoute via l'adresse: dane@ac-nice.fr.

La réflexion sur **l'évaluation** se poursuivra dans le cadre du livret scolaire unique et des nouvelles modalités du DNB. L'enjeu est bien de permettre à tout élève de maîtriser les connaissances et compétences du socle commun, ce dernier constituant le « programme des programmes » de la scolarité obligatoire. Il s'agit de faire de l'évaluation une démarche dans laquelle l'élève se sente



2 / 9

considéré, ses progrès identifiés de façon à ce qu'il puisse prendre confiance en ses potentialités et donner le meilleur de lui-même. Créer les conditions de la réussite de chaque élève induit aussi nécessairement de ne pas réduire le regard porté sur l'élève à une somme de regards disciplinaires indépendants. C'est un regard plus global qu'il convient de lui porter, et cela induit un travail collectif en équipe disciplinaire et interdisciplinaire, 1^{er} degré et 2nd degré, afin de créer une dynamique autour de la mise en œuvre du socle dans les programmes, du travail par compétences, des modalités d'évaluation en cours et en fin d'apprentissage.

Disposer de programmes qui fixent des objectifs à tenir à la fin d'un cycle de 3 ans est de nature à faciliter la progressivité des apprentissages de chacun. Au moyen de la **différenciation pédagogique**, tout enseignement doit prioritairement permettre à chaque élève d'acquérir les connaissances et compétences du socle en ayant la possibilité de progresser et d'exploiter le meilleur de son potentiel.

Créer les conditions de la réussite de chacun nécessite de varier le plus possible les modalités d'enseignement proposées de manière à garantir au mieux les apprentissages de tous. C'est tout particulièrement l'objectif donné aux **enseignements complémentaires** : l'accompagnement personnalisé (AP) et les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

L'engagement dans les réformes doit se poursuivre au lycée. Comme l'année dernière, il y a lieu de **développer les liaisons** collège - lycée professionnel et collège - lycée, et la continuité Bac-3/ Bac+3 avec l'enseignement supérieur. Il est de la responsabilité de chacun d'aider chaque élève à faire des choix d'orientation éclairés et réfléchis à chaque étape de son parcours scolaire.

---0---

Les sciences de la vie et de la Terre en tant que discipline accomplissent pleinement leur mission de formation et d'éducation des élèves au sein de l'institution scolaire. En tant que sciences, elles apportent d'abord aux élèves connaissances, concepts et méthodes dans les domaines de la biologie et de la géologie, pour notamment leur donner des éléments de formation nécessaire à la compréhension par un citoyen des grands enjeux du 21^{ème} siècle. Par leur essence même de sciences expérimentales étudiant la nature et notamment les phénomènes avec de grandes composantes historiques comme l'évolution et la géologie, les SVT permettent des approches pédagogiques et didactiques variées pour les élèves (observations à différentes échelles de temps et d'espace, expérimentations, simulation, modélisation, conceptualisations, démarches d'investigation, utilisation du numérique, etc.) permettant à ceux-ci de mettre en œuvre des compétences variées indispensables à la réussite d'une formation solide (<http://eduscol.education.fr/svt/>).

RECOMMANDATIONS :

Les objectifs d'un enseignement des sciences et de la technologie en classe de 6^{ème}, au cycle 3

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture nous demande de construire chez chaque élève une culture scientifique et technologique autour de l'appropriation « **des systèmes naturels et des systèmes techniques** ». C'est l'objet du domaine 4 du socle : il propose des objectifs clairs et compréhensibles par tous : pratiquer des démarches scientifiques, concevoir-crée-réaliser, prendre conscience des responsabilités individuelle et collective.

Dans la continuité des deux premières années du cycle 3 à l'école primaire (CM1, CM2), l'acquisition d'une culture scientifique et technologique est facilitée par **une approche commune et une coopération entre les trois champs disciplinaires** (SVT, Technologie et Physique-Chimie).



3 / 9

L'approche commune est d'abord celle des compétences travaillées : les 7 compétences communes aux trois champs disciplinaires donnent une cohérence forte à l'ensemble des enseignements scientifiques du cycle 3 et du cycle 4. En apprentissage, toutes les activités-élèves contribuent à l'acquisition de ces sept compétences.

La coopération entre les trois champs disciplinaires peut donc se développer dans plusieurs directions didactiques et pédagogiques :

- . diversification des pratiques pédagogiques en vue de gérer l'hétérogénéité des élèves ;
- . diversification des objets d'étude et croisement des regards sur un même objet ;
- . apprentissage par tâches complexes autour d'objets faisant intervenir les 3 disciplines ;
- . évaluation centrée sur l'acquisition des sept compétences communes.

Plus de temps-professeur devant les élèves :

- . c'est faciliter un suivi de l'acquisition progressive des connaissances et des compétences ;
- . c'est conduire l'élève à comprendre comment traiter une situation complexe faisant intervenir plusieurs types de tâches simples et plusieurs champs disciplinaires ;
- . c'est montrer les coopérations mais aussi les spécificités des trois champs disciplinaires préparant au cycle 4.

Une attention

Cet enseignement de sciences et de technologie en classe de 6^{ème}, d'une durée hebdomadaire de quatre heures, a vocation à être conduit par les professeurs de SVT, Technologie et Physique-Chimie, comme le stipule la grille horaire du cycle 3 dans l'arrêté du 19 mai 2015.

La circulaire du 2 juillet 2015 précise « qu'il revient aux établissements d'assurer l'enseignement de sciences expérimentales (SVT, Physique-Chimie) et de technologie ». Donc d'envisager les différentes modalités d'organisation pédagogique en classe de 6^{ème} en concertation avec les équipes pédagogiques, dans le cadre du conseil pédagogique.

La logique de cycle et l'écriture d'un programme globalisé et commun aux trois années d'enseignement incite à réfléchir à des modalités d'enseignement évitant une coupure d'apprentissage entre l'école primaire et le collège : il est souhaitable de rechercher tout ou partie d'organisation pédagogique conduisant à préserver cette unité de cycle, de programme, d'acquisition d'une culture scientifique et technologique commune.

L'enseignement intégré de science et de technologie (EIST) a ouvert la voie à une réflexion de ce type de plusieurs années et a montré tout son intérêt pédagogique. L'enseignement globalisé de sciences et de technologie en classe de 6^e tend à éviter trop tôt une juxtaposition des savoirs scientifiques, et une compartimentation étanche au détriment des élèves qui, justement, doivent faire le lien entre ces différents champs de savoir pour comprendre l'organisation du monde naturel, de la société et des techniques.

Il faut donc s'engager, sans crainte et sans a priori, dans une réflexion pédagogique individuelle et collective au sujet de l'enseignement des sciences et de la technologie en classe de 6^{ème} autour des questions suivantes (la liste n'est pas exhaustive) : quelle meilleure organisation pour l'élève ? Sur quels contenus d'enseignement ? Quels attendus en fin de cycle ? Quelles sont mes propres limites actuelles pour enseigner un, deux, trois ou quatre thèmes du programme de cycle 3 ? Quelles aides et ressources puis-je trouver dans mon propre établissement ? Quel travail collectif mettre en œuvre pour pallier facilement aux lacunes, aux questions, aux techniques pédagogiques manquantes à tout à chacun ? Quel thème ou projet puis-je mettre en œuvre qui fasse appel à tout ou partie des thèmes du programme ? Quelle que soit l'organisation pédagogique retenue, comment donner une cohérence à cet enseignement ?

Le corps d'inspection s'engage pleinement à accompagner cette réflexion et à aider à la mise en œuvre d'organisations pédagogiques plus globales et plus intégrées des sciences et de la technologie, en particulier à soutenir les initiatives innovantes telles qu' « un professeur - un enseignement de sciences ».



4 / 9

Organisation temporelle de l'enseignement de sciences

L'organisation dans l'emploi du temps hebdomadaire de l'élève et du professeur de cet enseignement de sciences et de technologie n'est pas anodine et influera directement sur le type d'apprentissage recherché : mettre en œuvre des démarches d'investigation, des démarches expérimentales, faire travailler par tâches complexes, organiser un suivi individuel de l'acquisition des compétences ... nécessite du temps et donc des plages horaires conséquentes par plages d'une heure et demie ou de deux heures.

L'EIST

Mis en place précédemment dans un cadre expérimental, l'EIST proposait à un professeur unique de réaliser, en effectif allégé, un enseignement de sciences, sur le volume horaire SVT + Technologie en sixième. Les établissements ont donc la possibilité de continuer cette expérimentation en classe de 6^{ème}.

Évaluer les élèves

Le livret unique de scolarité propose une évaluation intermédiaire des sciences et technologie en classe de CM1 et de CM2, une évaluation intermédiaire dans les trois champs disciplinaires de sciences expérimentales et de Technologie en classe de 6^{ème}.

Il y a possibilité de regrouper tout ou partie des champs disciplinaires en vue d'évaluer l'enseignement globalisé de sciences et technologie en classe de 6^{ème}, lors de ces évaluations intermédiaires ; on peut également proposer des évaluations en termes de compétences acquises en place d'une notation. A ce sujet, on se référera à la grille à quatre échelons (maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante, très bonne maîtrise), en adéquation avec les évaluations de fin de cycle, dont celle de fin de 6^{ème}.

Il est souhaitable d'évaluer l'acquisition des compétences du socle (les cinq domaines) le plus tôt possible afin de montrer comment les apprentissages disciplinaires et pluridisciplinaires contribuent à cette logique de construction du citoyen de demain, dans toute sa globalité. Cela conduit à ce que chaque champ disciplinaire contribue à égalité à l'évaluation des 8 items du socle à chaque fin de cycle.

Les traces des élèves

Dans l'esprit d'un enseignement globalisé des sciences et de la technologie en classe de 6^{ème}, différents outils peuvent être mutualisés : le cahier de l'élève (qu'il soit papier, numérique, mixte, etc.) peut être unique et ne fait pas apparaître de sous-disciplines. Si plusieurs professeurs interviennent, ils harmonisent leurs attendus dans ce cadre. L'élève ne doit pas se retrouver face à plusieurs modalités.

La présence d'une partie « cahier d'expérience » est à promouvoir. L'élève y notera ses expériences, en utilisant un modus operandi connu (dessins, conclusions, etc.). Là encore, si plusieurs professeurs interviennent, un travail d'harmonisation doit être conduit en amont. Il est particulièrement important d'accompagner l'élève dans la production et la gestion de ses traces. Toutes les séquences qui seront mises en œuvre en cycle 3 doivent identifier de manière univoque les compétences et objectifs travaillés, au regard des domaines du socle.

Travaux autour de centres d'intérêts

Les thèmes du programme de sixième peuvent inviter les enseignants à y faire apparaître des centres d'intérêts, puis des problématiques, interrogeant les trois disciplines. Quelque soit l'organisation pédagogique prévue, il est souhaitable de réfléchir à des centres d'intérêt et à des problématiques portant sur les trois domaines disciplinaires, donnant sens et motivation à un enseignement de sciences et technologie cohérent.

Suggestion d'organisation de l'année de sixième

Les professeurs de sciences en cycle 3 sont invités à construire au sein de chaque établissement, un document présentant l'approche des sciences et de la technologie : ce document s'élaborera durant toute l'année 2016-2017, avec l'objectif d'être une piste de travail pour les années suivantes, et évoluer par corrections successives.



5 / 9

Les professeurs et les professeurs des écoles construisent un document présentant les centres d'intérêts, les questions, les attendus de fin de cycle et les compétences du socle travaillées, avec leurs repères de progressivité, ainsi que l'organisation temporelle de l'année et les modalités (expérimentation, synthèses, intervenants, etc.). Ce document est la feuille de route que tout professeur suit. Il sera décliné en plusieurs volets, permettant une communication vers les différents partenaires de l'école :

- . **les parents d'élèves**, avec seulement les centres d'intérêts et l'organisation de l'année. Ce document a vocation à être communiqué et commenté lors de la réunion parents professeurs de sixième ;
- . **le chef d'établissement**, pour une meilleure connaissance de l'approche intégrée des sciences, et les corps d'inspection ;
- . **le conseil pédagogique**, avec une identification des modalités nécessaires, en particulier pour les activités expérimentales ;
- . **les professeurs des écoles et les inspecteurs de circonscription**, à présenter lors du conseil école – collège pour base de travail dans la recherche de la continuité école élémentaire – collège ;
- . **le gestionnaire**, pour des besoins en matériels et consommables.

Ressources sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/pid34183/sciences-et-technologie.html>

Les SVT en cycle 4 :

Les nouveaux programmes de SVT en cycle 4 ont fait l'objet de nombreuses sessions de formation durant l'année scolaire 2015 – 2016 : des propositions de progressions ont été mises en ligne sur le site académique des SVT : http://www.ac-nice.fr/svt/pedagogie/cycles3_4/index.php

Les programmes sont soclés (mettent en œuvre les compétences des 5 domaines du socle commun), curriculaires (écrits pour les trois ans du cycle) et spirales (apprentissage continu où les notions peuvent être reprises). Voici un extrait du texte introductif de l'Inspection générale de SVT à ce sujet :

« L'écriture des programmes sur un cycle de trois ans implique de programmer les compétences à faire acquérir aux élèves dans les différentes années du cycle. Le temps long que permet le découpage par cycle permet de laisser aux élèves un temps d'appropriation des compétences plus important. L'apprentissage est un processus continu qui suppose une reprise régulière des compétences déjà acquises et une complexification progressive de celles-ci. Aussi, en proposant une progression spiralaire, l'enseignant permet aux élèves de visiter et de revisiter un même champ disciplinaire non pas pour simplement le reprendre à l'identique mais pour enrichir les exemples autour d'un même concept ou pour l'approfondir en développant un système explicatif plus performant allant, par exemple, jusqu'au niveau moléculaire en fin de cycle 4. L'apprentissage des élèves est facilité et renforcé par cette approche progressive qui leur permet de s'approprier, à leur rythme, la compétence attendue en fin de cycle. Cette programmation, qui doit être fondée sur les attendus de fin de cycle et les repères de progressivité, est de la responsabilité de l'équipe de professeurs de l'établissement qui enseignent dans ce cycle. »

De nombreuses **ressources nationales** accessibles sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid99686/ressources-svt-c4.html>

L'évaluation des connaissances et des compétences s'appuient dorénavant sur la maîtrise du socle commun :

<http://eduscol.education.fr/cid103803/evaluer-la-maitrise-du-socle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html>*

Le **livret scolaire unique** sera introduit au cours du premier trimestre de l'année 2016 – 2017, à l'usage de toutes les équipes pédagogiques :

<http://www.education.gouv.fr/cid93640/evaluation-des-eleves-du-cp-a-la-3e.-un-livret-scolaire-plus-simple-un-brevet-plus-complet.html>



6 / 9

Les **modalités d'attribution du DNB** et des exemples de sujets « 0 » sont en ligne :

<http://eduscol.education.fr/cid98239/dnb-2017.html>

Les SVT en lycée :

L'introduction générale du programme de Seconde reste d'actualité et indique clairement nos objectifs. Une attention est portée plus particulièrement sur la préparation aux études supérieures (continuité Bac -3 / Bac +3) et la sensibilisation aux études scientifiques afin de recruter les futurs scientifiques dont la Nation a besoin.

« Au lycée, les sciences de la vie et de la Terre sont une voie de motivation et de réussite pour la poursuite de la formation scientifique après le collège et la préparation à l'enseignement supérieur ; elles participent également à l'éducation en matière de santé, sécurité, environnement, de tout élève qui choisira une orientation vers des filières non scientifiques.

La discipline vise trois objectifs essentiels :

- aider à la construction d'une culture scientifique commune fondée sur des connaissances considérées comme valides tant qu'elles résistent à l'épreuve des faits (naturels ou expérimentaux) et des modes de raisonnement propres aux sciences ;
- participer à la formation de l'esprit critique et à l'éducation citoyenne par la prise de conscience du rôle des sciences dans la compréhension du monde et le développement de qualités intellectuelles générales par la pratique de raisonnements scientifiques ;
- préparer les futures études supérieures de ceux qui poursuivront sur le chemin des sciences et, au-delà, les métiers auxquels il conduit ; aider par les acquis méthodologiques et techniques ceux qui s'orienteront vers d'autres voies. »

Pour information, ci-joint les résultats des épreuves de SVT aux baccalauréats, session 2016, par département et type de candidats.

Moyennes de l'épreuve scientifique au Bac L/ES :

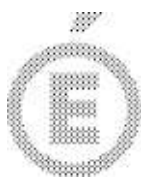
	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	CNED
L - 06	11,52	13,22	10,25	9,61
L - 83	11,7	13,43	13,3	10,66
ES - 06	12,23	13,21	9,82	10,12
ES - 83	12,26	13,62	12	11,3

Moyennes des épreuves de SVT au Bac S-SVT

	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	CNED
Ecrit - 06	12,07	13,85	13,5	11,58
ECE - 06	14,38	15,3		
Ecrit - 83	12,06	15,36	14	12,33
ECE - 83	14,67	15,98		

Moyenne de l'épreuve de TPE en Première S :

	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	
TPE - 06	13,8	15,2	11,6	
TPE - 83	14,01	16,05	11,66	



7 / 9

Éducation à la sexualité :

L'éducation à la sexualité en milieu scolaire contribue à l'apprentissage d'un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres. Au sein des écoles et des établissements scolaires de l'académie de Nice, les personnels, membres de la communauté éducative, participent à la construction individuelle, sociale et sexuée des enfants et des adolescents. Les enseignements scientifiques liés aux sciences de la vie occupent une place spécifique mais non exclusive dans ce domaine. Des formations et des ressources sont proposées aux équipes éducatives et pédagogiques de l'académie de Nice : <http://www2.ac-nice.fr/cid79597/education-sexualite.html>

Égalité filles / garçons :

L'égalité des filles et des garçons est la première dimension de l'égalité des chances que l'École doit garantir aux élèves. Elle constitue une obligation légale et une mission fondamentale pour l'éducation nationale. La mission académique relaie, anime, coordonne, impulse et valorise les actions en faveur de l'égalité. Celles-ci concernent le quotidien des établissements, l'orientation scolaire, l'information des élèves et des équipes éducatives, la formation des enseignants ou des personnels, la relation avec les représentants du monde socio-économique. Interface entre le rectorat et les structures nationales, régionales et locales impliquées dans la thématique de l'égalité (Collectivités Territoriales, Services de l'État, monde associatif, Université), elle assure une veille informationnelle. Une page est dédiée à l'égalité filles-garçons sur le portail académique :

<http://www2.ac-nice.fr/cid70576/l-egalite-entre-les-filles-les-garcons.html>

Pour soutenir la mise en œuvre de ses politiques éducatives en matière d'égalité entre les filles et les garçons, l'académie de Nice a réalisé une campagne d'information « *Pour l'égalité filles-garçons, on change quoi ?* ». Les affiches-support sont téléchargeables sur la page égalité. Un flip book sur la thématique, à destination des enseignants et à visée pédagogique, a été réalisé par le SAIO et l'Onisep Nice en mai 2016 ; il est téléchargeable à l'adresse :

<http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Paca/Nice/Equipes-educatives/Egalite-filles-garcons/Stereotypes-Volee-d-eclats>

Enfin, par la place qu'occupe la question du corps, de la sexualité, du genre, dans notre discipline même, les sciences de la vie et de la terre ont un rôle tout particulier à jouer dans la lutte contre les préjugés, les stéréotypes concernant ces questions et cette thématique, ainsi que dans la transmission des valeurs d'égalité et de respect entre les sexes.

Les SVT en DNL (Discipline Non Linguistique) :

Les sciences de la vie et de la Terre peuvent être une discipline enseignée en langue étrangère. Si l'on considère la dimension européenne voire internationale d'une discipline non linguistique comme les SVT, il est fondamental de développer cet enseignement pour contribuer certes à l'acquisition des compétences langagières mais aussi pour faire partager une culture commune et l'envie de s'ouvrir aux pays de la langue étrangère en particulier pour y poursuivre des études supérieures ou y travailler. Mais il faut aussi prendre en compte le fait que cet enseignement d'une discipline scientifique dans le cadre d'une DNL contribue à accroître la formation scientifique des élèves par l'approche d'autres logiques liées à des contextes historiques et culturels différents. Cette plus-value de l'enseignement des SVT en langue étrangère est un argument fort pour le développer au sein des établissements scolaires, dans le cadre de projets d'ouverture européenne ou internationale plus larges, non seulement dans le cadre du collège (accompagnement personnalisé, enseignement pratique interdisciplinaire), du lycée (accompagnement personnalisé, enseignements d'exploration, travaux personnels encadrés etc.) et de l'autonomie des établissements (article 34 de la loi d'orientation de 2005).



8 / 9

<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/ouverture-a-linternational/>

Dans l'académie de Nice, l'enseignement des SVT en DNL est coordonné par Ludovic MOUNIER (Ludovic.Mounier@ac-nice.fr), professeur au lycée Simone Veil à Valbonne.

L'éducation au développement durable :

L'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. Transversale, elle figure dans les programmes d'enseignement, notamment dans ceux de SVT en collège et au lycée.

Des ressources sont disponibles sur le site académique :

<http://www2.ac-nice.fr/pid28989/developpement-durable.html>

Les ressources disciplinaires :

Le site académique disciplinaire, alimenté par les propos de l'inspection, les travaux menés par différentes équipes académiques (groupe numérique de sciences de la vie et de la Terre, groupe de réflexion et de production...), les productions des stages de formation et les réalisations de professeurs, est régulièrement actualisé. Il permet également d'accéder à des sites nationaux plus généraux : <http://www.ac-nice.fr/svt/accueil/index.php>. L'interlocuteur académique pour le numérique (IAN) en SVT est M. Philippe Cosentino, professeur au lycée Rouvière à Toulon (philippe.cosentino@ac-nice.fr).

A propos des dissections animales en cours de sciences de la vie et de la Terre et bio-physiopathologie humaine au collège et au lycée : les dissections sont désormais autorisées seulement « sur des invertébrés, à l'exception des céphalopodes et sur des vertébrés ou sur des produits issus de vertébrés faisant l'objet d'une commercialisation destinée à l'alimentation ». La dissection d'animaux morts élevés à seule fin d'expériences scientifiques n'est plus permise. Il est rappelé également que les formations supérieures et que les classes préparatoires ne sont pas concernées par cette réglementation.

Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale, circulaire n° 2016-108 du 8-7-2016 :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=104634

L'académie de Toulouse héberge des sites SVT de portée nationale validés par l'inspection générale :

- un espace enseignant accessible via le RNE de l'établissement comme identifiant et le nom de l'académie comme code ;
- un site dédié au risque et à la sécurité au laboratoire ;
- un site dédié aux outils pour les activités pratiques et les ECE ;
- un site dédié au forum national SVT :

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt/serveur/enseignant/>

Pour la correspondance dans le cadre du travail, privilégier l'adresse académique (prénom.nom@ac-nice.fr) qui seule vous identifie professionnellement. Nous vous conseillons par conséquent de l'activer ainsi que celle du laboratoire.

Vous pouvez consulter vos messages en utilisant le webmail académique mais aussi en les transférant automatiquement vers votre boîte personnelle. http://www.ac-nice.fr/svt/infos_pratiques/mailacad.php

Pour toute demande en lien avec votre adresse académique, veuillez écrire à l'adresse mail suivante : gestion.annuaire@ac-nice.fr



9 / 9

L'encadrement :

La formation de nos jeunes collègues est assurée à parité par l'Espé et le rectorat pour les pratiques de terrain.

A l'Espé, **Fabrice JOUFFRAY** est responsable de la filière SVT du MEEF préparant au concours de recrutement (fabrice.jouffray@unice.fr).

Pour le rectorat, **Thierry BARRAU**, professeur au collège Henri Matisse à Nice et professeur formateur académique, coordonne le plan de formation didactique et terrain pour les professeurs stagiaires en alternance (thierry.barrau@ac-nice.fr); **Sébastien PÉAN**, professeur au lycée Antoine de Saint-Exupéry à Saint-Raphaël, est plus particulièrement chargé de la formation des professeurs stagiaires à temps complet et de la coordination du plan de formation continue des enseignants (sebastien.pean@ac-nice.fr).

Pour l'année scolaire 2016 – 2017, nous serons aidés par **deux enseignants, chargés de mission d'inspection** à nos côtés, nommés par M. le recteur :

- **Mme Frédérique FERRY**, professeure agrégée au lycée Jean Moulin à Draguignan ;
- **M. Sébastien PEAN**, professeur agrégé au lycée Antoine de Saint-Exupéry à Saint-Raphaël (qui remplace Mme Béatrice LECOURT-CAPDEVILLE, reçue au concours d'IA-IPR et nommée dans l'académie de Dijon).

Nous remercions vivement tous les professeurs de SVT qui se sont engagés pleinement dans la réforme du collège et ceux qui ont assuré avec succès les ECE et les corrections des examens ; nous souhaitons à l'ensemble des professeurs et aux personnels techniques de laboratoire une très belle rentrée et une excellente année scolaire.

Cordialement,

Loïc MATHON

Patrick DEMOUGEOT